



Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby  
Demande de certificat d'autorisation

## OUVRAGE DE CAPTAGE

### À l'usage de la municipalité

Date de la réception :  
No de la demande :  
Date de l'appel lorsque terminé :

#### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Nom :	Prénom :
Adresse :	Ville :
Code Postal :	Téléphone :
Téléphone bureau :	Cellulaire :
Courriel :	

#### LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse des travaux :
Matricule :
Lot :

#### EXÉCUTANT DES TRAVAUX OU ENTREPRENEUR

Entrepreneur :
Adresse :
Téléphone :
No R.B.Q :
Date prévue début travaux :
Date prévue fin travaux :

#### DESCRIPTION DES TRAVAUX


## QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Type de travaux:	Construction <input type="checkbox"/>	modification <input type="checkbox"/>	
Catégorie de puits :	Surface <input type="checkbox"/>	Tubulaire <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/> (détailler) :
Type de puits :	Résidentiel <input type="checkbox"/>	commercial <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/> (détailler) :
Nombre de personne que le puits va desservir :			
Est-ce que le terrain est situé en bordure d'un cours d'eau ou d'un lac ?			
Valeur estimée :			

### DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, \_\_\_\_\_, soussigné(e) étant dûment autorisé(e), déclare que les renseignements ci-dessus et ci-joints sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements et des lois s'y rapportant. Je suis conscient(e) qu'un délai maximum de trente(30) jours peut s'écouler avant l'émission du permis.

Demandeur :

Signé à Saint-Alphonse-de-Granby, ce

### RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

Décision acceptée <input type="checkbox"/>	Décision refusée <input type="checkbox"/>
Raison :	
Signature du responsable municipal désigné :	

#### Tarification pour l'obtention du certificat d'autorisation

Ouvrage de captage des eaux souterraines	50,00\$
--	---------

## DOCUMENTS À FOURNIR

### Ouvrage de captage

- Plan d'implantation à l'échelle, démontrant les dimensions et la forme du lot, les bâtiments, l'emplacement du puits, l'emplacement des installations septiques de la fosse et cours d'eau;
  
- Liste des matériaux utilisés;
  
- Dans le cas où l'ouvrage de captage d'eau doit être scellé (Articles 17 et 19 du Règlement sur le prélèvement d'eau et leur protection [L.R.Q., chapitre Q.2, r.35.2]), une lettre de prise en charge de la supervision de la collerette, signée par un professionnel habilité et membre d'un ordre professionnel reconnu au Code des professions (Chapitre C-26).